

DOCUMENTS À FOURNIR PERMIS MOTO

- PHOTO (PHOTO D'IDENTITE AU NORMES PREFECTORALES POUR LE PERMIS DE CONDUIRE) POSSIBLE DE LE FAIRE EN AGENCE
- PHOTOCOPIE PIECE D'IDENTITE CANDIDAT
- PHOTOCOPIE JDC (MOINS DE 25 ANS)
- PHOTOCOPIE PIECE D'IDENTITE PARENTS, HEBERGEMENT
- PHOTOCOPIE JUSTIFICATIF DE DOMICILE (- DE 6 MOIS)
- ATTESTATION D'HEBERGEMENT
- PHOTOCOPIE PERMIS DE CONDUIRE ACTUEL
- ASSR1 OU ASSR2 SI PREMIER PERMIS